

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00163

**AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE EPURES -
VALIDATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2019**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc
JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham
LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves
MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190016310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE EPURES - VALIDATION DU PROGRAMME PARTENARIAL 2019

Le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise élabore chaque année le programme partenarial d'activités en concertation avec ses adhérents et sollicite leurs cotisations et subventions, dans le cadre de la mutualisation des financements pour assurer sa réalisation.

Le programme partenarial mutualisé résultant de la synthèse des besoins de connaissance de chacun des membres et de l'identification des demandes et enjeux intéressant l'ensemble des adhérents, représente le cadre d'intervention de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise, pour ses adhérents.

Le programme partenarial d'activités se décline en trois natures de missions :

- des missions permanentes qui constituent le socle partenarial de l'Agence au travers des dispositifs d'observation. C'est notamment le cas des observatoires de l'habitat, social des quartiers, des déplacements Sud Loire ;
- des missions d'accompagnement sur le champ des études urbaines et de la planification dans le cadre de la compétence de Saint-Etienne Métropole (une vingtaine de procédures PLU en cours d'élaboration) ;
- des contributions aux politiques publiques au travers d'études thématiques, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, annuelles ou pluriannuelles.

Sur ce dernier point, on peut notamment citer au titre du programme 2019 :

- assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques métropolitaines : habitat (élaboration du PLH3), environnement et développement durable (contrat vert et bleu)... ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet de 3ème ligne de tramway ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- analyse immobilière et foncière dans le cadre du Schéma d'Accueil Economique ;
- appui au conseil de développement ;
- appui au conseil en mobilité/PDE (pré-diagnostic et animation) ;
- étude sur les gisements fonciers économiques et habitat...

Le budget validé par le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme s'élève pour 2019 à 2 900 860 €. Le montant du programme partenarial est valorisé à 2 895 860 €.

La part de la Métropole au programme partenarial d'activités est de 1 233 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le programme partenarial d'activités à hauteur de 1 233 000 € pour l'année 2019 ;**
- **autorise le versement de la somme correspondante à EPURES,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au titre de l'exercice 2019 :**
 - **en investissement au chapitre 20 - article 202 du budget PROSPECTIVE pour 605 380 €,**
 - **en fonctionnement au chapitre 65 - article 6574 du budget PROSPECTIVE pour 627 620 €.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU